

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

N ° Délibération : CCAS DEL25-020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le VINGT ET UN MAI, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nadine JOLU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Delphine FOUQUET, Sylvie LAUTRU, Muguette LARUPE, Dominique BARRET, Michelle BARON.

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES : Mélanie BOCQUENET, Philippine DANGRÉAUX, Louis MASSARD, Emma PAUMIER, Chantal GOUPIL, Annie LANCELOT qui donne pouvoir à Michelle BARON et Isabelle TOUCHARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michelle BARON

25-020 - OBJET : Décision modificative N°1 du Budget CCAS
--

Rapporteur : Nadine JOLU

L'affectation du résultat 2024 et le BP 2025 s'avèrent erronés après la prise en charge tardive d'une recette sur 2024, correspondant à une vente de bois pour un montant de 100,00€, il est proposé la modification suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes :		
	002	Excédent de fonctionnement reporté
		100,00 €
Dépenses :	6188	Autres frais divers
		100,00 €

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur cette proposition.

VOTE : Les membres du conseil d'administration décident d'approuver, à l'unanimité, la proposition.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-267201341-20250523-CCAS2025_020-DE
en date du 23/05/2025 ; REFERENCE ACTE : CCAS2025_020

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
72530 YVRÉ L'ÉVÊQUE

Yvré l'Évêque, le 23 mai 2025

Secrétaire de séance
Michelle BARON



La Présidente
Damienne FLEURY

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
72530 YVRÉ L'ÉVÊQUE

Date de convocation : 14 mai 2025
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 8 – Votant : 9
Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0